

Comptes consolidés résumés du 1^{er} semestre 2013

Sommaire

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	4
ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	5
ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	6
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	10
INFORMATIONS SECTORIELLES	12
ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS	20

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, exceptées les données relatives au résultat par action)	Note	30 juin 2013	30 juin 2012
Chiffre d'affaires	3	20 603	21 843
Achats externes	4	(8 936)	(9 486)
Autres produits opérationnels		379	563
Autres charges opérationnelles		(1 052)	(1 343)
Charges de personnel		(4 650)	(4 848)
Résultat de cession	2	94	102
Coût des restructurations et assimilés		(21)	(11)
Dotations aux amortissements		(2 962)	(3 114)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	5	(385)	(159)
Perte de valeur des immobilisations		(3)	(2)
Résultat des entités mises en équivalence		(74)	(57)
Résultat d'exploitation		2 993	3 488
Coût de l'endettement financier brut		(869)	(756)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		29	61
Gain (perte) de change		5	15
Autres produits et charges financiers		(34)	(17)
Résultat financier	7.1	(869)	(697)
Impôt sur les sociétés	6	(915)	(882)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 209	1 909
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		1 068	1 738
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		141	171
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat net			
• de base		0,41	0,66
• dilué		0,40	0,65

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2013	30 juin 2012
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 209	1 909
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		7	6
Eléments non recyclables du résultat global des entités mises en équivalence		-	(1)
Eléments non recyclables en résultat (a)		7	5
Actifs disponibles à la vente		(7)	(3)
Couverture de flux de trésorerie		(198)	(210)
Couverture d'investissement net		94	68
Ecart de conversion	8.5	(580)	339
Impôt sur les éléments recyclables		35	44
Eléments recyclables du résultat global des entités mises en équivalence		3	(2)
Eléments recyclables en résultat (b)		(653)	236
Autres éléments du résultat global (a)+(b)		(646)	241
Résultat global consolidé		563	2 150
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère		456	1 949
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		107	201

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2013	31 décembre 2012
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	5	25 439	25 773
Autres immobilisations incorporelles		11 564	11 818
Immobilisations corporelles		23 070	23 662
Titres mis en équivalence		6 880	7 431
Actifs disponibles à la vente		90	139
Prêts et créances non courants		1 478	1 003
Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat		166	159
Dérivés de couverture actifs non courants		165	204
Autres actifs non courants		232	70
Impôts différés actifs		3 339	3 594
Total de l'actif non courant		72 423	73 853
Stocks		574	586
Créances clients		4 702	4 635
Prêts et autres créances courants		50	81
Actifs financiers courants à la juste valeur par résultat, hors quasi-disponibilités		332	141
Dérivés de couverture actifs courants		15	3
Autres actifs courants		1 571	1 863
Impôt sur les sociétés		45	109
Charges constatées d'avance		578	388
Quasi-disponibilités		4 519	7 116
Disponibilités		1 276	1 205
Total de l'actif courant		13 662	16 127
TOTAL DE L'ACTIF		86 085	89 980

(en millions d'euros)

Note

30 juin 2013 31 décembre 2012

PASSIF

Capital social		10 596	10 596
Prime d'émission et réserve légale		16 790	16 790
Réserves		(3 051)	(3 080)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		24 335	24 306
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 867	2 078
Total capitaux propres	8	26 202	26 384
Dettes fournisseurs non courantes		341	337
Passifs financiers non courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs		29 973	31 883
Passifs financiers non courants à la juste valeur par résultat		382	482
Dérivés de couverture passifs non courants		775	542
Avantages du personnel non courants		2 971	2 989
Provision pour démantèlement non courante		709	686
Provision pour restructuration non courante		79	98
Autres passifs non courants		491	560
Impôts différés passifs		1 065	1 102
Total des passifs non courants		36 786	38 679
Dettes fournisseurs courantes		7 138	7 697
Passifs financiers courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs		6 315	7 331
Passifs financiers courants à la juste valeur par résultat		114	111
Dérivés de couverture passifs courants		12	5
Avantages du personnel courants		1 821	1 948
Provision pour démantèlement courante		17	23
Provision pour restructuration courante		37	55
Autres passifs courants		2 581	2 755
Impôt sur les sociétés		2 965	2 794
Produits constatés d'avance		2 097	2 198
Total des passifs courants		23 097	24 917
TOTAL DU PASSIF		86 085	89 980

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Attribuables aux propriétaires de la société mère					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres	
		Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et réserve légale	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total	Réserves	Autres éléments du résultat global		Total
Solde au 1er janvier 2012		2 648 885 383	10 596	16 790	(676)	863	27 573	1 847	172	2 019	29 592
Résultat global consolidé		-	-	-	1 738	211	1 949	171	30	201	2 150
Rémunération en actions		-	-	-	25	-	25	3	-	3	28
Rachat d'actions propres		-	-	-	(30)	-	(30)	-	-	-	(30)
Distribution de dividendes		-	-	-	(2 104)	-	(2 104)	(565)	-	(565)	(2 669)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	(40)	-	(40)	(10)	-	(10)	(50)
Autres mouvements		-	-	-	8	-	8	4	-	4	12
Solde au 30 juin 2012		2 648 885 383	10 596	16 790	(1 079)	1 074	27 381	1 450	202	1 652	29 033
Résultat global consolidé		-	-	-	(918)	(283)	(1 201)	113	40	153	(1 048)
Rémunération en actions		-	-	-	(36)	-	(36)	1	-	1	(35)
Rachat d'actions propres		-	-	-	(19)	-	(19)	-	-	-	(19)
Distribution de dividendes		-	-	-	(1 528)	-	(1 528)	(14)	-	(14)	(1 542)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	(241)	-	(241)	294	-	294	53
Autres mouvements		-	-	-	(50)	-	(50)	(8)	-	(8)	(58)
Solde au 31 décembre 2012		2 648 885 383	10 596	16 790	(3 871)	791	24 306	1 836	242	2 078	26 384
Résultat global consolidé		-	-	-	1 068	(612)	456	141	(34)	107	563
Rémunération en actions		-	-	-	2	-	2	2	-	2	4
Rachat d'actions propres	8.2	-	-	-	35	-	35	-	-	-	35
Distribution de dividendes	8.3	-	-	-	(526)	-	(526)	(345)	-	(345)	(871)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	(0)	-	(0)	2	-	2	2
Autres mouvements		-	-	-	62	-	62	24	-	24	85
Solde au 30 juin 2013		2 648 885 383	10 596	16 790	(3 230)	179	24 335	1 659	209	1 867	26 202

➤ DETAIL DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	Attribuables aux propriétaires de la société mère						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle						Total autres éléments du résultat global
	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Autres éléments du résultat global des MEE ⁽¹⁾	Total	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Total	
Solde au 1er janvier 2012	32	422	752	(311)	(47)	15	863	-	189	(25)	8	172	1 035
Variation	(3)	(144)	310	6	45	(2)	211	2	29	(0)	(1)	30	241
Solde au 30 juin 2012	29	278	1 062	(305)	(2)	13	1 074	2	218	(25)	7	202	1 276
Variation	10	(148)	(121)	(88)	80	(17)	(283)	(5)	46	(1)	-	40	(243)
Solde au 31 décembre 2012	39	130	941	(393)	78	(4)	791	(3)	264	(26)	7	242	1 033
Variation	(7)	(104)	(546)	6	35	3	(612)	0	(35)	1	(0)	(34)	(646)
Solde au 30 juin 2013	32	26	395	(387)	113	(1)	179	(3)	229	(25)	7	209	388

(1) MEE : Entités mises en équivalence.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2013	30 juin 2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 209	1 909
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Résultat de cession	2	(94)	(102)
Dotations aux amortissements		2 962	3 114
Dotations (reprises) des provisions		(143)	(102)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	5.1	385	159
Perte de valeur des immobilisations		3	2
Résultat des entités mises en équivalence		74	57
Ecarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		5	46
Résultat financier	7.1	869	697
Impôt sur les sociétés	6	915	882
Rémunération en actions		4	28
<i>Variation des stocks, des créances clients et des dettes fournisseurs</i>			
Diminution (augmentation) des stocks nets		(3)	17
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		(119)	138
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(78)	(95)
<i>Autres variations du besoin en fonds de roulement</i>			
Règlement litige DPTG		-	(550)
Diminution (augmentation) des autres éléments d'actif		144	82
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif		(469)	(369)
<i>Autres décaissements nets</i>			
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		212	444
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(1 329)	(1 364)
Impôt sur les sociétés décaissé		(369)	(748)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 178	4 245
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
<i>Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ⁽¹⁾		(2 483)	(3 375)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(563)	(523)
Produits de cession des actifs corporels et incorporels		20	54
<i>Investissements dans les sociétés en intégration globale nets de la trésorerie acquise</i>			
Dailymotion	2	(59)	-
Autres		(3)	(1)
<i>Investissements dans les activités conjointes nets de la trésorerie acquise</i>			
Acquisition de titres de participation évaluées à la juste valeur		(10)	(18)
<i>Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée</i>			
Orange Austria	2	35	-
Orange Suisse		-	1 411
Autres		6	-
<i>Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers</i>			
Placements à la juste valeur		(167)	581
Remboursement du prêt accordé à Everything Everywhere		-	222
Autres		(29)	(40)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(3 245)	(1 689)

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2013	30 juin 2012
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
<i>Emissions</i>	7.3		
Emprunts obligataires		994	1 815
Autres emprunts		213	76
<i>Remboursements</i>	7.3		
Emprunts obligataires		(3 084)	(2 330)
Autres emprunts		(270)	(173)
<i>Autres variations</i>			
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		7	642
Diminution (augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont cash collateral)		(425)	270
Effet change des dérivés net		(122)	193
Rachat d'actions propres	8.2	66	(71)
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales			
Egypte		-	(1 489)
Autres		(11)	-
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle		-	1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	8.4	(262)	(316)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	8.3	(526)	(2 104)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(3 420)	(3 486)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(2 487)	(930)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités et autres impacts non monétaires		(39)	31
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		8 321	8 061
<i>Dont disponibilités des activités poursuivies</i>		1 205	1 311
<i>Dont quasi-disponibilités des activités poursuivies</i>		7 116	6 733
<i>Dont disponibilités et quasi-disponibilités des activités cédées ou en cours de cession</i>		-	17
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		5 795	7 162
<i>Dont disponibilités des activités poursuivies</i>		1 276	933
<i>Dont quasi-disponibilités des activités poursuivies</i>		4 519	6 229

(1) Comprend l'acquisition en France de fréquences 4G en janvier 2012 pour 897 millions d'euros.

INFORMATIONS SECTORIELLES

► COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2013

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	10 084	2 021	1 572	3 877
• externe	9 668	2 002	1 555	3 688
• inter-secteurs opérationnels	416	19	17	189
Achats externes	(3 640)	(1 350)	(777)	(2 031)
Autres produits opérationnels	501	47	37	72
Autres charges opérationnelles	(797)	(148)	(88)	(300)
Charges de personnel	(2 544)	(101)	(254)	(375)
Résultat de cession	-	-	1	62
Coût des restructurations et assimilés	(7)	-	(4)	(1)
EBITDA	3 597	469	487	1 304
Dotations aux amortissements	(1 220)	(293)	(373)	(664)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(385)
Perte de valeur des immobilisations	(2)	-	(1)	-
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	(4)
Résultat d'exploitation	2 375	176	113	251
Résultat financier				
Impôt sur les sociétés				
Résultat net de l'ensemble consolidé				
Investissements corporels et incorporels				
• hors licences de télécommunication	1 277	237	204	398
• licences de télécommunication	5	20	-	3
• financés par location financement	-	-	-	4
TOTAL INVESTISSEMENTS⁽³⁾	1 282	257	204	405

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 312 millions d'euros, en Espagne pour 15 millions d'euros, en Pologne pour 7 millions d'euros et dans les autres pays pour 963 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 114 millions d'euros, en Espagne pour 1 million d'euros et dans les autres pays pour 45 millions d'euros.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 767 millions d'euros et dans les autres pays pour 63 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 190 millions d'euros et dans les autres pays pour 16 millions d'euros.

(3) Dont 746 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 1 768 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux et Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations	Total Orange	Everything Everywhere (100%)
3 297	830	(1 078)	20 603	3 773
3 102	588	-	20 603	3 773
195	242	(1 078)	-	-
(1 917)	(1 606)	2 385	(8 936)	(2 600)
73	1 428	(1 779)	379	22
(124)	(67)	472	(1 052)	(212)
(814)	(562)	-	(4 650)	(269)
5	26	-	94	18
(6)	(3)	-	(21)	(33)
514	46	-	6 417	699
(181)	(231)	-	(2 962)	(739)
-	-	-	(385)	-
-	-	-	(3)	-
(2)	(68)	-	(74)	(4)
331	(253)	-	2 993	(44)
			(869)	(59)
			(915)	2
			1 209	(101)
149	190	-	2 455	347
-	-	-	28	727
11	16	-	31	-
160	206	-	2 514	1 074

INFORMATIONS SECTORIELLES

► COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2012

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	10 826	1 988	1 694	4 144
• externe	10 375	1 969	1 677	3 972
• inter-secteurs opérationnels	451	19	17	172
Achats externes	(4 054)	(1 326)	(845)	(2 132)
Autres produits opérationnels	528	35	70	75
Autres charges opérationnelles	(822)	(150)	(79)	(243)
Charges de personnel	(2 489)	(92)	(252)	(392)
Résultat de cession	1	-	3	94
Coût des restructurations et assimilés	(6)	-	-	(2)
EBITDA	3 984	455	591	1 544
Dotation aux amortissements	(1 170)	(450)	(383)	(718)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(159)
Perte de valeur des immobilisations	-	(1)	(2)	2
Résultat des entités mises en équivalence	1	-	1	(1)
Résultat d'exploitation	2 815	4	207	668
Résultat financier				
Impôt sur les sociétés				
Résultat net de l'ensemble consolidé				
Investissements corporels et incorporels				
• hors licences de télécommunication	1 246	210	208	493
• licences de télécommunication	898	1	-	16
• financés par location financement	-	3	-	-
TOTAL INVESTISSEMENTS⁽³⁾	2 144	214	208	509

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 475 millions d'euros, en Espagne pour 17 millions d'euros, en Pologne pour 7 millions d'euros et dans les autres pays pour 990 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 118 millions d'euros et dans les autres pays pour 54 millions d'euros.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 739 millions d'euros et dans les autres pays pour 78 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 144 millions d'euros et dans les autres pays pour 4 millions d'euros.

(3) Dont 1 586 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 1 809 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux et Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations	Total Orange	Everything Everywhere (100%)
3 489	817	(1 115)	21 843	4 030
3 273	577	-	21 843	4 030
216	240	(1 115)	-	-
(2 013)	(1 602)	2 486	(9 486)	(2 823)
81	1 634	(1 860)	563	22
(132)	(406)	489	(1 343)	(257)
(829)	(794)	-	(4 848)	(283)
-	4	-	102	-
(5)	2	-	(11)	(18)
591	(345)	-	6 820	671
(181)	(212)	-	(3 114)	(753)
-	-	-	(159)	-
-	(1)	-	(2)	-
1	(59)	-	(57)	-
411	(617)	-	3 488	(82)
			(697)	(43)
			(882)	3
			1 909	(122)
172	131	-	2 460	292
-	-	-	915	-
-	17	-	20	5
172	148	-	3 395	297

INFORMATIONS SECTORIELLES

► ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2013

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Ecarts d'acquisition	15 382	4 723	756	4 002
Autres immobilisations incorporelles	3 727	1 330	657	1 768
Immobilisations corporelles	11 110	1 667	3 061	4 813
Titres mis en équivalence	2	2	-	784
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	5	-	-	218
Total de l'actif non courant	30 226	7 722	4 474	11 585
Stocks	256	61	50	148
Créances clients	2 147	450	290	1 213
Charges constatées d'avance	103	105	28	169
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	684	21	21	339
Total de l'actif courant	3 190	637	389	1 869
TOTAL DE L'ACTIF	33 416	8 359	4 863	13 454
Capitaux propres				
Dettes fournisseurs non courantes	134	5	189	13
Avantages du personnel non courants	1 976	8	90	82
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	828	170	64	129
Total du passif non courant	2 938	183	343	224
Dettes fournisseurs courantes	3 051	976	433	1 627
Avantages du personnel courants	1 028	21	56	129
Produits constatés d'avance	1 349	86	106	307
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	710	80	397	761
Total du passif courant	6 138	1 163	992	2 824
TOTAL DU PASSIF	9 076	1 346	1 335	3 048

(1) Certaines créances clients résultant du segment Entreprises sont présentées au niveau du segment France en charge de leur recouvrement, de l'ordre de 249 millions d'euros. Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 512 millions d'euros et aux autres pays pour 252 millions d'euros.

(2) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 2 532 millions d'euros et aux autres pays pour 71 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles comportent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

(3) Les actifs et passifs non alloués comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres (voir note 8).

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux & Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations et non alloués ⁽³⁾	Total Orange	Everything Everywhere (100%)
422	154	-	25 439	6 641
307	3 775	-	11 564	5 678
457	1 962	-	23 070	2 780
121	5 971	-	6 880	23
-	-	1 048	1 048	74
11	(1)	4 189	4 422	371
1 318	11 861	5 237	72 423	15 567
25	34	-	574	123
690	608	(696)	4 702	879
133	106	(66)	578	539
-	-	6 143	6 143	474
138	369	93	1 665	11
986	1 117	5 474	13 662	2 026
2 304	12 978	10 711	86 085	17 593
		26 202	26 202	11 736
-	-	-	341	23
223	592	-	2 971	62
-	-	30 910	30 910	2 723
7	73	1 293	2 564	411
230	665	32 203	36 786	3 219
606	1 141	(696)	7 138	1 965
302	285	-	1 821	57
171	144	(66)	2 097	298
-	-	6 441	6 441	31
174	523	2 955	5 600	286
1 253	2 093	8 634	23 097	2 637
1 483	2 758	67 039	86 085	17 592

INFORMATIONS SECTORIELLES

► ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2012

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Ecarts d'acquisition	15 347	4 723	802	4 405
Autres immobilisations incorporelles	3 740	1 292	720	2 001
Immobilisations corporelles	11 023	1 683	3 417	5 041
Titres mis en équivalence	4	2	5	794
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	4	-	-	55
Total de l'actif non courant	30 118	7 700	4 944	12 296
Stocks	242	75	48	148
Créances clients	1 924	428	345	1 151
Charges constatées d'avance	73	37	17	61
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	994	26	27	387
Total de l'actif courant	3 233	566	437	1 747
TOTAL DE L'ACTIF	33 351	8 266	5 381	14 043
Capitaux propres	-	-	-	-
Dettes fournisseurs non courantes	134	5	185	13
Avantages du personnel non courants	2 017	6	93	76
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	823	171	67	124
Total du passif non courant	2 974	182	345	213
Dettes fournisseurs courantes	3 175	987	545	1 904
Avantages du personnel courants	1 114	28	50	133
Produits constatés d'avance	1 372	92	133	321
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	986	69	273	605
Total du passif courant	6 647	1 176	1 001	2 963
TOTAL DU PASSIF	9 621	1 358	1 346	3 176

(1) Certaines créances clients résultant du segment Entreprises sont présentées au niveau du segment France en charge de leur recouvrement, de l'ordre de 232 millions d'euros. Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 530 millions d'euros et aux autres pays pour 277 millions d'euros.

(2) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 2 558 millions d'euros et aux autres pays pour 65 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles comportent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

(3) Les actifs et passifs non alloués comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres (voir note 8).

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux & Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations et non alloués ⁽³⁾	Total Orange	Everything Everywhere (100 %)
425	71	-	25 773	6 975
327	3 738	-	11 818	5 626
480	2 018	-	23 662	2 911
123	6 503	-	7 431	20
-	-	661	661	30
9	1	4 439	4 508	340
1 364	12 331	5 100	73 853	15 902
30	43	-	586	156
743	575	(531)	4 635	956
119	102	(21)	388	464
-	-	8 467	8 467	1 037
140	283	194	2 051	17
1 032	1 003	8 109	16 127	2 630
2 396	13 334	13 209	89 980	18 532
-	-	26 384	26 384	12 657
-	-	-	337	-
228	569	-	2 989	75
-	-	32 681	32 681	2 598
8	143	1 336	2 672	500
236	712	34 017	38 679	3 173
628	990	(532)	7 697	2 020
329	294	-	1 948	53
201	100	(21)	2 198	291
-	-	7 447	7 447	41
216	686	2 792	5 627	297
1 374	2 070	9 686	24 917	2 702
1 610	2 782	70 087	89 980	18 532

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Base de préparation des états financiers consolidés	21
NOTE 2	Résultat de cession et principales variations de périmètre	22
NOTE 3	Chiffre d'affaires	23
NOTE 4	Achats externes	24
NOTE 5	Pertes de valeur et écarts d'acquisition	25
NOTE 6	Impôt sur les sociétés	26
NOTE 7	Actifs, passifs et résultat financiers	26
NOTE 8	Capitaux propres	28
NOTE 9	Litiges et engagements contractuels non comptabilisés	29
NOTE 10	Transactions avec les parties liées	31
NOTE 11	Evénements postérieurs à la clôture	31

NOTE 1 Base de préparation des états financiers consolidés

Suite au changement de la dénomination sociale de la société France Télécom devenue "Orange" à compter du 1er juillet 2013, le groupe France Télécom-Orange s'appelle désormais Orange.

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par Orange (ci-après dénommé "le Groupe") pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2013 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2012.

1.1 Base de préparation des informations financières

Les comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 24 juillet 2013.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés résumés du premier semestre 2013 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2012, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34 et de l'application des nouvelles normes mentionnées en note 1.3. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'UE (disponibles sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception du découpage de la norme IAS 39 et des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents, et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2012. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2013 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la direction du Groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

1.3 Nouvelles normes et interprétations

Textes appliqués au 1^{er} janvier 2013

Norme	Conséquences pour le Groupe
IAS 28 (révisée en 2011) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	La révision de la norme est sans conséquence sur les comptes du Groupe.
IFRS 10 Etats financiers consolidés	L'application rétrospective de la norme sur le périmètre de consolidation du Groupe est sans effet sur les périodes comparatives publiées.
IFRS 11 Partenariats	Les conséquences de l'application rétrospective de la norme ne concernent que les deux entités BuyIn et Networks! Sp. z.o.o. qui répondent à la définition d'une joint operation selon IFRS 11 (vs. entité sous contrôle conjoint selon IAS 31). L'application d'IFRS 11 a un effet non significatif sur les périodes comparatives publiées.
IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Les informations requises par cette norme ont été substantiellement fournies par le Groupe à fin 2012 et n'ont pas connu d'évolution notable sur le 1 ^{er} semestre 2013.

IFRS 13
Evaluation de la juste valeur

Cette norme, d'application prospective, n'a pas d'effet sur le périmètre d'application de la juste valeur.
Les précisions apportées par la norme n'ont pas d'incidence sur les évaluations à la juste valeur. En particulier, la prise en compte du risque de crédit dans l'évaluation des instruments dérivés ne donne lieu à aucun ajustement significatif de valeur.

NOTE 2 Résultat de cession et principales variations de périmètre

2.1 Résultat de cession

Le résultat de cession du Groupe s'élève à 94 millions d'euros au premier semestre 2013, correspondant principalement à l'impact de la cession du sous-groupe Orange Austria (65 millions d'euros) et d'immeubles en France (27 millions d'euros).

2.2 Principales variations de périmètre

Cession de participation du sous-groupe Orange Austria

Le 3 janvier 2013, conformément aux accords signés le 2 février 2012 et suite à l'approbation des autorités compétentes de régulation et de la concurrence, Mid Europa Partners a finalisé la cession de 100% d'Orange Austria à Hutchison 3G Holdings, filiale de Hutchison Whampoa. Orange et Mid Europa Partners détenaient respectivement 35% et 65% d'Orange Austria.

Orange a vendu sa participation dans Orange Austria pour un montant de 65 millions d'euros, net de frais de cession et avant éventuel ajustement de prix. Ce montant correspond au résultat de cession comptabilisé dans le compte de résultat.

L'encaissement net au 30 juin 2013 s'élève à 35 millions d'euros, les sommes restant à percevoir étant placées sur un compte séquestre.

La cession a mis fin aux engagements entre Orange et son partenaire Mid Europa Partners. Par ailleurs, le Groupe a consenti à l'acheteur, Hutchison 3G Holdings GmbH, des garanties usuelles dans ce type de transaction.

Prise de contrôle de Dailymotion

Le 10 janvier 2013, Orange a acquis 51 % du capital de Dailymotion en application d'un contrat d'achat à terme conclu en juillet 2012, pour un montant de 61 millions d'euros.

Suite à l'acquisition en avril 2011 de 49% du capital de Dailymotion pour un montant de 66 millions d'euros, le Groupe détient désormais 100 % du capital de Dailymotion.

Un écart d'acquisition de 119 millions d'euros a été comptabilisé, avant allocation du prix d'acquisition aux actifs acquis et passifs assumés.

Sonaecom

Sonae et Orange ont signé le 15 février 2013 un accord prévoyant des options d'achat et de vente portant sur la totalité de la participation d'Orange (20 %) dans Sonaecom, opérateur de télécommunications au Portugal.

L'option d'achat de Sonae est exerçable sur une durée de 18 mois à l'issue de laquelle une option de vente pourra être exercée par Orange durant 3 mois. Ces options sont toutes les deux exerçables à un prix de 99 millions d'euros. Ce prix pourrait s'élever à 113 millions d'euros si une transaction significative impliquant Sonaecom, ou l'un de ses principaux actifs, et qui consoliderait ou restructurerait le secteur des télécommunications du pays, intervenait dans les 24 mois suivant la signature de cet accord.

NOTE 3 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	30 juin 2013	30 juin 2012
France	10 084	10 826
Services mobiles	4 289	4 757
Ventes d'équipements mobiles	231	248
Services fixes	5 307	5 532
Autres revenus	257	289
Espagne	2 021	1 988
Services mobiles	1 485	1 530
Ventes d'équipements mobiles	110	87
Services fixes	418	362
Autres revenus	8	9
Pologne	1 572	1 694
Services mobiles	747	805
Ventes d'équipements mobiles	18	16
Services fixes	734	798
Autres revenus	73	75
Reste du monde	3 877	4 144
Services mobiles	3 046	3 338
Ventes d'équipements mobiles	181	155
Services fixes	509	505
Autres revenus	141	146
Entreprises	3 297	3 489
Réseaux d'entreprises historiques	871	969
Réseaux d'entreprises classiques	1 377	1 434
Réseaux d'entreprises en croissance	205	197
Services	844	889
Opérateurs Internationaux & Services Partagés	830	817
Opérateurs internationaux	694	696
Services partagés	136	121
Eliminations inter-secteurs opérationnels	(1 078)	(1 115)
TOTAL	20 603	21 843

Depuis le début de l'année 2013, le chiffre d'affaires (hors Entreprises et Opérateurs Internationaux & Services Partagés) est présenté par ligne de produits :

- services mobiles : le chiffre d'affaires des services mobiles comprend le chiffre d'affaires des appels entrants et sortants (voix, SMS et données), des frais d'accès au réseau, des services à valeur ajoutée, du machine-to-machine, le chiffre d'affaires de l'itinérance (roaming) des clients d'autres réseaux (itinérance nationale et internationale), le chiffre d'affaires réalisé avec les opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) et le chiffre d'affaires du partage de réseaux ;
- ventes d'équipements mobiles : ventes d'équipements mobiles subventionnés et non subventionnés hors ventes d'accessoires ;
- services fixes : le chiffre d'affaires des services fixes comprend le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe classique, des services fixes haut débit, des solutions et réseaux d'entreprise (à l'exception du secteur opérationnel France, pour lequel les solutions et réseaux d'entreprise sont portés par le secteur opérationnel Entreprises) et des services aux opérateurs (interconnexion nationale et internationale, dégroupage et vente en gros de lignes téléphoniques) ;
- autres revenus : le chiffre d'affaires des autres comprend le chiffre d'affaires des ventes et locations d'équipements fixes, les ventes d'accessoires mobiles, et divers autres revenus.

NOTE 4 Achats externes

(en millions d'euros)	30 juin 2013	30 juin 2012
Charges commerciales et coûts de contenus	(3 059)	(3 236)
<i>dont dépenses de publicité, promotion, sponsoring et rebranding</i>	(468)	(523)
<i>dont coûts de contenus⁽¹⁾</i>	(188)	(253)
Achats et reversements aux opérateurs	(2 548)	(2 837)
Autres charges de réseaux, charges informatiques	(1 418)	(1 440)
Autres achats externes ⁽¹⁾	(1 911)	(1 973)
TOTAL	(8 936)	(9 486)
<i>dont charges de location simple</i>	(614)	(619)

(1) Net des reprises de provision pour contrats onéreux sur activités d'éditeur de chaînes à hauteur de 20 millions d'euros au 30 juin 2013 sur les coûts de contenus.

NOTE 5 Pertes de valeur et écarts d'acquisition

5.1 Pertes de valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2013	30 juin 2012
	Ecart d'acquisition	Ecart d'acquisition
Belgique	(385)	-
Roumanie	-	(159)
TOTAL	(385)	(159)

Au 30 juin 2013

En Belgique, la dépréciation de 385 millions d'euros reflète les effets sur les flux de trésorerie attendus de la performance à court et moyen terme dans un contexte de concurrence accrue (baisse généralisée des tarifs de tous les acteurs du marché).

Au 30 juin 2012

En Roumanie, la dépréciation de 159 millions d'euros reflétait la poursuite de la dégradation de la situation économique sur les flux de trésorerie attendus.

5.2 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2013		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
France	15 395	(13)	15 382
Espagne	4 837	(114)	4 723
Pologne	2 834	(2 078)	756
Reste du Monde :			
Roumanie	1 806	(515)	1 291
Egypte	1 212	(1 126)	86
Belgique	1 006	(461)	545
Slovaquie	806	-	806
Côte d'Ivoire	417	(42)	375
Jordanie	243	(48)	195
Autres	875	(171)	704
Entreprises	1 068	(646)	422
Opérateurs Internationaux & Services Partagés	154	-	154
TOTAL	30 653	(5 214)	25 439

5.3 Sensibilité des valeurs recouvrables

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur annuellement et lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent.

L'évolution du contexte économique et financier, les différentes capacités de résistance des acteurs du marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, la baisse des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique au regard des attentes du marché constituent des indicateurs de dépréciation potentiels.

Au 30 juin 2013, la revue des indicateurs de dépréciation potentiels, décrits en note 18.6 des comptes consolidés 2012, a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable des actifs de la Belgique.

Les travaux de planification pluriannuelle étant réalisés en fin d'année, ce réexamen semestriel a été conduit sur la base d'une révision préliminaire des trajectoires de flux de trésorerie retenues à la fin de 2012 pour la Belgique.

Ce réexamen a conduit le Groupe à constater une perte de valeur de 385 millions d'euros au 30 juin 2013. Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable de la Belgique sont les suivantes :

Au 30 juin 2013

Belgique

Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Méthodologie	Flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance à l'infini	0,5 %
Taux d'actualisation après impôt	8,5 %
Taux d'actualisation avant impôt	12,2 %

En juin 2013, la valeur nette comptable testée des actifs en Belgique a été ramenée à hauteur de la valeur recouvrable des actifs long-terme et circulants s'élevant à 1,8 milliard d'euros.

En raison de la corrélation entre les flux de trésorerie d'exploitation et les capacités d'investissement, une sensibilité des flux de trésorerie nets est retenue. Les flux de trésorerie de l'année terminale représentant une part significative de la valeur recouvrable, une modification de plus ou moins 10 % de ces flux de trésorerie est présentée en hypothèse de sensibilité.

Les flux de trésorerie correspondent aux flux de trésorerie générés par l'activité (hors intérêts financiers et incluant une charge d'impôt normative) nets des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 30 juin 2013

(en milliards d'euros)

Belgique

Marge à 100 % de la valeur recouvrable estimée sur la valeur comptable testée	0,0
Effet à 100 % sur la valeur recouvrable d'une variation de :	
10 % des flux de trésorerie de l'année terminale	0,2
1 % du taux de croissance à l'infini	0,2
1 % du taux d'actualisation après impôt	0,3

La filiale Mobistar, cotée à la Bourse de Bruxelles, publie ses propres informations règlementées et représente une contribution inférieure ou égale à 5 % du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation avant pertes de valeur, du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2013.

NOTE 6 Impôt sur les sociétés

(en millions d'euros)

30 juin 2013

30 juin 2012

Impôt sur les sociétés	(915)	(882)
Impôt exigible	(600)	(535)
Impôts différés	(315)	(347)

Par un jugement en date du 4 juillet 2013, le Tribunal administratif de Montreuil a rejeté les arguments du Groupe concernant un litige fiscal consécutif à une simplification du périmètre du Groupe intervenue en 2005. Ce litige est décrit dans les comptes consolidés du Groupe depuis 2010.

Orange estime disposer d'arguments juridiques solides, notamment s'agissant des conséquences fiscales de cette décision. Ainsi, le Groupe va déposer un recours en appel de ce jugement auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles.

L'appel n'étant pas suspensif des paiements, les sommes requises seront versées au Trésor Public, à raison de 1 952 millions d'euros fin juillet et d'environ 190 millions d'euros en septembre. Le jugement du Tribunal n'a pas d'impact sur les résultats opérationnels et financiers du Groupe compte tenu de la dette fiscale précédemment comptabilisée.

NOTE 7 Actifs, passifs et résultat financiers

7.1 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (869) millions d'euros au 30 juin 2013 contre (697) millions d'euros au 30 juin 2012. La variation est essentiellement liée à la révision des paramètres financiers du prix de rachat des actions ECMS auprès d'OTMT et du flottant qui avait donné lieu à la constatation d'un produit financier de 272 millions d'euros au cours du premier semestre 2012.

7.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange se décompose comme suit :

(en millions d'euros)

30 juin 2013 31 décembre 2012

TDIRA	1 334	1 328
Emprunts obligataires hors TDIRA	29 735	32 531
Emprunts bancaires et auprès d'organismes multilatéraux	2 209	2 476
Dettes de location financement	680	675
Dettes de titrisation	844	852
Dépôts reçus de garantie-espèces (cash collateral)	58	66
Billets de trésorerie	725	366
Banques créditrices	157	101
Engagement d'achat sur actions Mobinil-ECMS	228	220
Autres engagements d'achat des participations ne donnant pas le contrôle	34	35
Autres passifs financiers	352	620
Dérivés passifs	994	858
Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	37 350	40 128
Dérivés actifs	305	300
Endettement financier brut après dérivés	37 045	39 828
Dépôts versés de garantie-espèces (cash collateral)	789	372
Autres dépôts liés au financement	1	2
Autres actifs à la juste valeur, hors instruments dérivés	300 ⁽¹⁾	133
Quasi-disponibilités	4 519 ⁽²⁾	7 116
Disponibilités	1 276	1 205
Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	7 190	9 128
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie	(622)	(433)
Part efficace des couvertures d'investissement net	72	(22)
Eléments des capitaux propres contributifs à l'endettement financier net (c)	(550)	(455)
Endettement financier net externe (a)-(b)+(c)	29 610	30 545

(1) Dont 35 millions d'euros de titres de créance négociables dont la maturité résiduelle est supérieure à 3 mois au 30 juin 2013.

(2) Dont des dépôts à terme et 919 millions d'euros de titres de créance négociables dont la maturité résiduelle est inférieure à 3 mois au 30 juin 2013, ainsi que des OPCVM.

7.3 Principales émissions et remboursements d'emprunts

Au cours du premier semestre 2013, Orange SA a notamment procédé à l'émission des emprunts obligataires suivants :

- en avril 2013, 750 millions d'euros à échéance octobre 2019 portant intérêt à un taux de 1,875 %,
- en avril 2013, 150 millions d'euros à échéance avril 2029 portant intérêt à un taux de 3,30 %.

En outre, Orange SA a remboursé en janvier 2013 le solde à l'échéance d'un emprunt obligataire de 3 076 millions d'euros portant intérêt à un taux de 7,25 %.

7.4 Notation d'Orange

Au 30 juin 2013, la notation d'Orange est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Sur la dette à long terme	BBB+	A3	BBB+
Perspective	Stable	Négative	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F2

L'agence de notation Standard & Poor's a révisé le 22 avril 2013 sa note sur la dette à long terme d'Orange de A- à BBB+, et ajusté la perspective de négative à stable, tout en confirmant la notation sur la dette à court terme à A2.

7.5 Gestion des covenants financiers

Les engagements du Groupe en matière de ratio financiers sont inchangés par rapport au 31 décembre 2012.

Au 30 juin 2013, ces engagements sont respectés.

7.6 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2013.

NOTE 8 Capitaux propres

Au 30 juin 2013, le capital social d'Orange SA s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 10 595 541 532 euros, divisé en 2 648 885 383 actions d'un nominal de 4 euros.

A la même date, l'Etat détient directement ou de concert avec le Fonds Stratégique d'Investissement 26,94 % du capital et 27,12 % des droits de vote d'Orange SA.

8.1 Evolution du capital

Aucune action nouvelle n'a été émise au cours du premier semestre 2013.

Au cours de la période close le 30 juin 2013, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'est élevé à 2 627 519 063 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 699 229 484 actions.

8.2 Actions propres

Sur autorisation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013, le Conseil d'administration a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions (le Programme de Rachat 2013) et mis fin avec effet immédiat au programme de rachat 2012. Le descriptif du Programme de Rachat 2013 figure dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2013.

Les seuls rachats d'actions effectués au cours du premier semestre 2013 par Orange l'ont été au titre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2013, la société détenait 17 543 466 actions propres (dont 2 200 000 au titre du contrat de liquidité), contre 21 481 241 au 31 décembre 2012 (dont 6 135 000 au titre du contrat de liquidité). Les transactions sur actions propres sont comptabilisées en variation des capitaux propres, à la date du transfert de propriété (date de valeur).

8.3 Distributions

L'Assemblée Générale du 28 mai 2013 a décidé de verser aux actionnaires un dividende de 0,78 euro par action au titre de l'exercice 2012. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,58 euro par action, mis en paiement le 12 septembre 2012 pour un montant total de 1 528 millions d'euros, le solde du dividende à distribuer de 0,20 euro par action a été mis en paiement le 11 juin 2013 pour un montant de 526 millions d'euros.

8.4 Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	30 juin 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres créditeurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	1 938	2 128
<i>dont TP Group</i>	992	1 082
<i>dont Groupe Sonatel</i>	458	515
<i>dont Groupe Mobistar</i>	146	170
<i>dont Jordan Telecom Group</i>	186	216
Capitaux propres débiteurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(71)	(50)
<i>dont Orange Ouganda</i>	(41)	(32)
<i>dont Telkom Kenya</i>	(21)	(10)
Total capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a+b)	1 867	2 078

(en millions d'euros)	30 juin 2013	30 juin 2012
Distribution de dividendes aux actionnaires minoritaires	345	565
<i>dont TP Group</i>	78	231
<i>dont Groupe Sonatel</i>	164	157
<i>dont Groupe Mobistar</i>	51	104
<i>dont Jordan Telecom Group</i>	43	48

8.5 Ecarts de conversion

(en millions d'euros)	30 juin 2013	30 juin 2012
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global au cours de la période	(577)	506
Reclassement dans le résultat de la période	(3)	(167)
Total écarts de conversion	(580)	339

La variation de l'écart de conversion comptabilisée en autres éléments du résultat global comprend :

- sur le premier semestre 2013, une baisse de (305) millions d'euros au titre de la dépréciation de la livre sterling et de (171) millions d'euros au titre de la dépréciation du zloty.
- sur le premier semestre 2012, une hausse de 229 millions d'euros au titre de l'appréciation de la livre sterling et de 190 millions d'euros au titre de l'appréciation du zloty.

Au 30 juin 2012, le reclassement des réserves de conversion dans le résultat de la période est lié à la cession d'Orange Suisse.

NOTE 9 Litiges et engagements contractuels non comptabilisés

9.1 Litiges

Le montant des provisions pour risques enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 413 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 487 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Orange ne fournit pas, sauf exception, le détail des provisions, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux. De même, le règlement de certains litiges peut être soumis à des clauses de confidentialité notamment en cas de transaction.

Dans ce cadre, la présente note décrit les litiges apparus ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2012 qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

9.1.1 Litiges France

Litiges concurrence

En juin 2013, plusieurs concurrents d'Orange ont assigné ce dernier à titre conservatoire, pour éviter de voir leurs demandes déclarées irrecevables en raison des délais légaux de prescription (voir détail ci-après).

Réseaux fixes et contenus

- Le 25 février 2013, la Cour d'arbitrage de la Chambre commerciale internationale de Paris a rejeté l'ensemble des demandes du groupe Numericable visant à l'indemnisation du préjudice résultant d'une prétendue résiliation de fait des conventions le liant à Orange et au titre desquelles il occupe avec ses réseaux Plan câble le génie civil d'Orange. Numericable réclamait qu'Orange SA soit condamnée à lui verser notamment la somme de 542 millions d'euros de dommages intérêts. Ces conventions avaient été octroyées à Numericable à l'occasion de la cession de certains réseaux liés au Plan câble en 2004.
- Les 18 et 25 juin 2013, le Tribunal de commerce de Paris a débouté Verizon et SFR de leurs demandes de remboursement de trop-perçus allégués respectivement sur les prestations d'interconnexion d'Orange en 2006 et 2007 pour SFR et sur l'ensemble des prestations de gros d'accès ou d'interconnexion entre 2006 et 2010 pour Verizon. Il condamne toutefois Orange SA à verser à Verizon la somme de 500 000 euros pour l'année 2008. SFR et Verizon réclamaient respectivement 48 millions et 37 millions d'euros. Dans les jours précédant ces décisions, les sociétés Colt, British Telecom France et Completel ont assigné Orange SA devant le Tribunal de commerce de Paris sur les mêmes fondements que Verizon. Les prétentions des trois opérateurs s'élèvent provisoirement à un montant total de 27 millions d'euros. Orange considère que ces demandes ne sont pas fondées.
- Parallèlement à l'instruction en cours devant l'Autorité de la concurrence concernant les pratiques d'Orange sur le marché des prestations de résorption des zones blanches ADSL à destination des collectivités, SFR a introduit le 18 juin 2013 une

action indemnitaire devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation de son préjudice. Ses demandes s'élèvent provisoirement à 50 millions d'euros. En l'état du dossier et, en tout état de cause, en l'absence de décision de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques dont SFR lui fait grief, Orange juge infondées les demandes formulées par cette dernière.

- En juillet 2013, la Commission européenne a procédé dans les locaux d'Orange et dans ceux d'autres opérateurs européens à des opérations d'investigation dans le cadre d'une procédure d'enquête visant la connectivité internet sur les réseaux d'Orange et le marché du transit international. A ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'apprécier les risques encourus par l'entreprise. Toutefois, dans une décision du 20 septembre 2012, l'Autorité (française) de la concurrence, saisie par la société Cogent sur des paramètres proches de ceux présentés par la Commission européenne au titre de la décision d'ouverture d'une enquête dans les locaux d'Orange, a déjà considéré qu'il n'y avait pas lieu de notifier des griefs à Orange, et lui a reconnu le droit d'être rémunéré par les opérateurs de transit IP pour les déséquilibres significatifs dans les échanges de trafic.

Réseau Mobile

- Faisant suite à la condamnation d'Orange par l'Autorité de la concurrence en décembre 2012 à payer une amende de 117,4 millions d'euros au titre d'une pratique de discrimination tarifaire excessive entre les appels à destination de son propre réseau et ceux à destination des réseaux concurrents, Bouygues Telecom, Oméa Telecom, Outremer Telecom et Euro-Information Telecom ont chacun assigné Orange SA en juin 2013 devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation du préjudice qu'ils estiment avoir subi du fait de ces pratiques. Le montant total des préjudices provisoirement allégués par les demandeurs s'élève à 792 millions d'euros. Orange SA conteste la réalité de ces préjudices et entend demander en toute hypothèse au tribunal de sursoir à statuer tant qu'une décision définitive n'est pas rendue sur sa condamnation par l'Autorité de la concurrence.
- Parallèlement à l'instruction en cours devant l'Autorité de la concurrence visant les pratiques d'Orange sur les marchés des communications fixes et mobiles entreprises, Bouygues Telecom a introduit le 13 juin 2013 une action indemnitaire devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation d'un préjudice qu'elle estime provisoirement à 400 millions d'euros du fait de ces pratiques. En l'état du dossier et, en tout état de cause, en l'absence de décision de l'Autorité de la concurrence sur les pratiques dont il lui est fait grief, Orange juge infondées les demandes formulées par Bouygues Telecom.
- Le 4 juillet 2013, la Cour d'appel de Paris, statuant sur renvoi après cassation de son arrêt du 23 septembre 2010, a condamné Orange Caraïbe et Orange SA à une amende d'un montant total de 60 millions d'euros au titre de pratiques sur les marchés mobile et fixe-vers-mobile aux Antilles et en Guyane de 2000 à 2005. Cette décision confirme la plupart des griefs retenus par l'Autorité de la concurrence qui avait condamné Orange le 9 décembre 2009 à une amende de 63 millions d'euros, amende qui avait été payée. Orange a la possibilité de se pourvoir à nouveau en cassation.

Autres procédures

- Le 21 mai 2013, Orange et la SNCF ont signé un protocole d'accord transactionnel afin de solder le litige qui les oppose depuis novembre 2000 à propos du montant de la redevance due par Orange au titre de l'occupation du domaine public ferroviaire entre 1990 et 1996. L'accord prévoit le versement à la SNCF d'une indemnité forfaitaire et définitive dont le montant était provisionné dans les comptes au 31 décembre 2012. Par Ordonnance du 5 juin 2013, le Président de la Cour administrative d'appel de Paris a pris acte des désistements des parties ce qui a mis un terme définitif à cette procédure.

9.1.2 Litiges Pologne

- TP SA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'exercice 2009. La procédure s'est poursuivie par des échanges avec l'Administration et est toujours en cours au 30 juin 2013. Dans ses réponses faites à ce jour, TP SA conteste et maintient sa position dans la mesure où elle estime disposer d'éléments sérieux au regard des points soulevés par l'Administration.
- Le 18 mars 2013, l'autorité polonaise de la concurrence a ouvert une enquête à l'encontre des trois principaux opérateurs mobiles du pays, dont PTK Centertel, la filiale mobile de TP Group. L'autorité a indiqué suspecter un abus de position dominante de la part des trois opérateurs relatif à leurs tarifs d'interconnexion. A ce stade de la procédure, Orange n'est pas en état d'apprécier le risque encouru au titre de cette enquête.

9.1.3 Autres litiges

Aides d'Etat

- Le 19 mars 2013, la Cour de Justice de l'Union européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne (TUE) du 21 mai 2010 qui avait jugé que les déclarations de soutien et l'annonce d'une avance d'actionnaire de l'Etat français intervenues en 2002 en faveur d'Orange SA n'avaient engagé aucune ressource d'Etat et ne pouvaient être qualifiées d'aides d'Etat. Le TUE avait lui-même annulé la décision de la Commission européenne qui avait considéré en 2004 que ces mesures étaient incompatibles avec le marché commun mais n'avait pas demandé le remboursement de l'aide. La Cour a estimé que, bien que l'avance d'actionnaire n'ait pas été mise en place, elle a conféré à Orange un avantage octroyé au moyen de ressources étatiques car grevant potentiellement le budget de l'État. L'affaire est renvoyée devant le TUE pour un nouvel examen.

Litiges internationaux

- Le 24 mai 2013, la Cour d'appel de Paris a déclaré irrecevable l'action intentée en 2007 contre Orange SA par les consorts Mikati, actionnaires minoritaires de la société FTM Liban (FTML), filiale d'Orange, et a mis FTML hors de cause. Cette décision confirme le rejet, prononcé par Tribunal de commerce de Paris en septembre 2010, des prétentions des consorts Mikati visant à l'indemnisation d'un préjudice qu'ils évaluaient provisoirement à 97 millions de dollars américains.
- Les taxes sur services de télécommunications, mises en place en France et en Espagne, ont fait l'objet d'une contestation par la Commission européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Le 27 juin 2013, la CJUE a jugé que ces taxes ne sont pas incompatibles avec le droit communautaire. Cette décision défavorable n'a cependant aucune incidence dans les comptes d'Orange, ces taxes ayant été prises en charge et payées chaque année.

Hors les procédures mentionnées ci-avant et le litige fiscal mentionné en note 6, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale dont Orange ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont Orange soit menacée) qui soit apparue ou qui ait évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2012 et qui ait eu depuis cette publication ou qui soit susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

9.2 Engagements contractuels non comptabilisés

Les principales évolutions des engagements liés à des cessions ou acquisitions de titres sont présentées dans la note 2 relative aux variations de périmètre.

Compte tenu des nouveaux contrats d'acquisition de terminaux mobiles signés au cours du premier semestre 2013, le montant total des engagements d'achat de terminaux est estimé à environ 3,5 milliards d'euros sur les prochaines années.

Aucun autre événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés 2012.

NOTE 10 Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2013, aucune transaction avec des parties liées n'a eu d'effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

NOTE 11 Evénements postérieurs à la clôture

Litige fiscal relatif à l'exercice 2005

Le 4 juillet 2013, le Tribunal administratif de Montreuil a rendu son jugement concernant un litige fiscal consécutif à une simplification du périmètre du Groupe intervenue en 2005 (voir note 6).

Orange SA : versement d'un acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2013 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende ordinaire de l'exercice 2013 de 0,30 euro par action. Cet acompte sera payé en numéraire le 11 décembre 2013. Le montant du décaissement estimé s'élève à 789,4 millions d'euros sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2013.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Orange SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly sur Seine et Paris-La Défense, le 25 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Frédéric Moulin

ERNST & YOUNG Audit
Vincent de La Bachelerie